

***PROCEDURES FOR ESTABLISHING A CENTRE OR INSTITUTE
AT THE SUDBURY CAMPUS OF LAURENTIAN UNIVERSITY***

Research centres and institutes are entities formed at Laurentian University for the purpose of promoting research activities having a common focus. Frequently such centres will benefit from the participation of university members drawn from a variety of academic units. The activities of centres may also involve extensive interaction with outside agencies.

Procedures for Establishing a Centre or Institute at the Sudbury Campus of Laurentian University

Application will be made via the relevant Academic Council (s), the Director of Graduate Studies and Research, and the Vice-President Academic and Research, to the Academic Planning Committee (ACAPLAN). If recommended by the relevant Academic Council(s) and by ACAPLAN, the application will then be submitted for Senate approval. Each application should contain the following information:

- a. name of research centre;
- b. constitution (including objectives; mode of operation; responsibilities of director; functions of advisory committees (if any), etc.);
- c. name of university member(s) responsible for academic and financial matters of the centre;
- d. listing of university members associated with the activities of the centre;
- e. listing of the university facilities which the centre proposes to use extensively or to control;
- f. proposed operating budget for the following five years (including details of any expectations for financial support by the university);
- g. statement of support from Chairs/Directors and Deans responsible for the units from which members or facilities are to be drawn; and
- h. statement (with supporting documents) of any space, resources, or other support which has been promised to the centre.

Periodic Reviews

Centres on the Sudbury campus of Laurentian University will be reviewed at least every five years by ACAPLAN (or by a committee appointed by it for that purpose). The first stage of the review shall be the preparation, by officers of the centre, of a report which includes an outline of the activities of the centre and its research accomplishments, a financial statement, future five-year plan, statements from appropriate Chairs/Directors and Deans, and names of individuals external to the university who could provide assessments of the past performance of the centre. Officers of the centre will have the opportunity to discuss the results of the review prior to its release to Senate. The recommendation to Senate will be either to continue the operation of the centre (with provision for the next review and, possibly, with new conditions governing the centre's operations) or to terminate the centre.

Approved by Senate: January 19, 1989

PROCÉDURE DE CRÉATION D'UN CENTRE OU D'UN INSTITUT

SUR LE CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ LAURENTIENNE À SUDBURY

Les centres et instituts de recherche sont des entités constituées à l'Université Laurentienne dans le but de promouvoir des activités de recherche qui ont un objet commun. Souvent de tels centres tirent profit de la participation de membres de l'Université qui sont rattachés à diverses unités enseignantes. Les activités des centres peuvent aussi comporter une interaction considérable avec des organismes de l'extérieur.

Procédure de création d'un centre ou d'un institut sur le campus de l'Université Laurentienne à Sudbury

La demande est soumise au Comité la la planification académique (COPA) par l'intermédiaire du Conseil ou des conseils pédagogique(s) intéressé(s), du Directeur des études supérieures et de la recherche et du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Si le conseil ou les conseil pédagogique(s) intéressé(s) et le COPA le recommandent, la demande est ensuite soumise à l'approbation du Sénat. Chaque demande doit renfermer les données suivantes :

- a. nom du centre de recherche;
- b. constitution (y compris les objectifs; le mode de fonctionnement; les responsabilités du directeur ou de la directrice; les fonctions des conseillers, des comités (s'il y a lieu); etc.);
- c. nom du membre ou des membres de l'Université responsable (s) des questions universitaires et financières pour le centre;
- d. liste des membres de l'Université associés aux activités du centre;
- e. liste des aménagements de l'Université que le centre a l'intention d'utiliser abondamment ou de contrôler;
- f. budget de fonctionnement proposé pour les cinq années à venir (y compris les détails relatifs à tout soutien financier attendu de l'Université);
- g. déclaration de soutien des directeurs et doyens responsables des unités dont relèvent les membres ou les aménagements en cause;
et
- h. relevé (avec documents à l'appui) des espaces, ressources ou autres formes de soutien qu'on a promis au centre.

Études périodiques

Le COPA (ou un comité qu'il aura désigné à cette fin) procédera au moins tous les cinq ans à une étude des centres situés sur le campus de l'Université Laurentienne à Sudbury. Le premier stade de l'étude réside dans la préparation, par les responsables du centre, d'un rapport comprenant un aperçu des activités du centre et de ses réalisations en matière de recherche, un état financier, un plan pour les cinq années suivantes, des exposés des directeurs et doyens compétents, et les noms des personnes de l'extérieur qui seraient en mesure de fournir des appréciations touchant le rendement antérieur du centre. Les responsables du centre auront l'occasion de discuter des résultats de l'étude avant que celle-ci ne soit transmise au Sénat. Le COPA recommandera alors au Sénat soit de maintenir le centre en activité (en précisant les mesures à prendre en prévision de la prochaine étude et, peut-être, de nouvelles conditions régissant le fonctionnement du centre), soit de mettre fin à l'activité du centre.

Approuvé par le Sénat : le 19 janvier 1989